

INTERNAT EN PHARMACIE

Responsables : C. TOURNOIS – Tél. : 03 26 91 35 42

et A. GRAFTIEAUX - Tél. : 03 26 91 82 89

I) L'enseignement pendant l'Internat

L'internat en pharmacie est une formation théorique et pratique réservée par concours aux étudiants travailleurs, motivés et probablement brillants. L'interne est rémunéré pendant les huit semestres de 3^{ème} cycle qui lui permettent de préparer, en fonction de son rang au concours et de son choix personnel, un Diplôme d'Etudes Spécialisées (D.E.S.) parmi les quatre suivants :

Le D.E.S. de Biologie Médicale

Coordonnateur interrégional : Pr. Ph. GILLERY (Reims)

Responsable régional : Pr. M. GUENOUNOU – : 03 26 91 37 24

Cette formation commune à l'internat en pharmacie et en médecine est la seule voie qui permette d'obtenir le diplôme de biologiste pour exercer dans le secteur privé ou le secteur public (praticien hospitalier : PH). L'enseignement porte sur les ensembles disciplinaires suivants : bactériologie et virologie générales et cliniques, explorations biochimiques générales et spécialisées, hématologie cytologique, hémostase et hémobiologie, immunologie et immunopathologie, parasitologie et mycologie générales et cliniques, organisation, gestion et droit appliqués à la biologie médicale.

Le D.E.S. de Pharmacie Hospitalière et des Collectivités (P.H.C.)

Coordonnateur interrégional : Pr. G. AULAGNER (Nancy)

Responsable régional : Pr. B. GOURDIER – : 03 26 91 82 84

Ce D.E.S. est la formation adaptée pour s'orienter vers la pharmacie hospitalière, ce qui implique de passer un concours de praticien hospitalier. Les deux autres D.E.S. cités ci-dessous permettent néanmoins de passer le concours de praticien hospitalier dans la discipline pharmacie hospitalière. Ce D.E.S. permet aussi de préparer à des carrières de santé publique (inspection de la pharmacie, pharmacien des caisses d'assurance maladie). L'enseignement comporte quatre unités d'enseignement obligatoires (pharmacie clinique générale, organisation et gestion hospitalière, biomatériaux et technologie du matériel médico-chirurgical, problèmes d'hygiène hospitalière, préparations pharmaceutiques : technologie et contrôle) et deux unités d'enseignement optionnelles choisies dans un large éventail de possibilités dont la radio pharmacie, les statistiques, les biomatériaux ou la toxicocinétique... Certains semestres peuvent être validés dans des services hospitaliers extra pharmaceutiques, voire extrahospitalier.

Le D.E.S. de Pharmacie industrielle et biomédicale (P.I.B.M.).

Coordonnateur interrégional : Pr. JUNG (Strasbourg)

Responsable régional : Pr C. MADOULET. : 03 26 91 37 32

Il prépare aux carrières dans l'industrie (recherche, contrôle, production, pharmacovigilance) avec l'avantage d'acquérir une bonne connaissance du monde hospitalier. L'enseignement comporte quatre unités d'enseignement obligatoires (structure et mécanique des solides et fluides, électronique, traitement du signal, biomatériaux, consommables en matériel médico-chirurgical et en analyse de biologie clinique, environnement industriel et sanitaire de l'activité biomédicale) et deux unités de valeur optionnelles comme stérilisation, biotechnologies... Les stages en pharmacie hospitalière sont complétés par des stages en biologie, en services cliniques et à

l'extérieur de l'Hôpital.

Le D.E.S. de Pharmacie Spécialisée (P.S.)

Coordonnateur interrégional : Pr. KOFFEL (Strasbourg)

Responsable régional : Pr. B. GOURDIER – : 03 26 91 82 84

Il offre une grande ouverture de débouchés, dont les carrières de chercheur ou d'enseignant-chercheur, à la mesure de la largeur possible de son contenu. L'interne doit établir dans les six premiers mois de sa formation, un cursus universitaire avec un professeur tuteur. L'enseignement comporte deux unités d'enseignement communes à d'autres D.E.S. et d'autres U.E. de 3^{ème} cycle dans des facultés de pharmacie ou dans d'autres U.F.R.. Chaque année, l'interne établit un rapport sur le travail de l'année écoulée. Un rapport final sur les acquis universitaires, pratiques et de recherche est présenté à un jury de validation. Les stages en pharmacie hospitalière sont complétés par des stages dans des services en rapport avec le cursus choisi.

II) Déroulement des fonctions

Pendant ces quatre années, l'interne perçoit un salaire mensuel de base qui varie avec l'ancienneté (au 1.7.2005 : 1319,10 € en 1^{ère} année - 1460,36 € en 2^{ème} année - 2025,74 € en 3^{ème} et 4^{ème} année). Il prend des gardes qui sont rémunérées lorsqu'elles sont effectuées au-delà du minimum obligatoire.

Pour toutes ces formations, la mobilité dans la région, dans l'inter région et dans d'autres inter régions est fortement conseillée. Elle est à la fois un gage de curiosité intellectuelle et une prévention contre les atrophies locales. Pour valider son D.E.S., l'interne doit avoir effectué la durée totale de son internat, satisfait au contrôle des connaissances, accompli et validé la formation pratique et soutenu devant un jury interrégional un mémoire qui peut tenir lieu de thèse en vue du diplôme de docteur en pharmacie.

III) Le concours de l'internat

Chaque année deux concours sont organisés en France, l'un pour la zone nord, l'autre pour la zone sud. Chaque étudiant pourra se présenter à ces deux concours pendant deux des trois années universitaires qui suivent la validation de la 4^{ème} année des études pharmaceutiques.

Les dates des épreuves, les nombres de postes offerts par D.E.S. et les modalités d'inscription sont affichées tous les ans dans les locaux de la Faculté, en avril ou mai. Les concours ont lieu en septembre, les résultats sont connus en octobre et les prises de fonction ont lieu, dans l'état actuel des textes, en novembre de l'année suivante. Les étudiants reçus au concours peuvent postuler à des postes de faisant fonction d'interne (F.F.I.) pendant cet intervalle de temps.

Chaque concours se déroule sur trois demi-journées, avec les épreuves suivantes :

- questions au choix multiple sur 120 points,
- exercices numériques ou non numériques sur 200 points
- dossiers thérapeutiques et biologiques sur 300 points.

Les épreuves sont écrites et anonymes.

Pour l'année universitaire 2005-2006, 489 postes ont été offerts pour toute la France (230 postes ouverts au concours en zone Nord et 259 en zone Sud,) dont 302 en Pharmacie hospitalière et des

collectivités, Pharmacie industrielle et biomédicale, Pharmacie spécialisée (158 zone Nord, 144 zone Sud) et 187 en biologie médicale (86 zone nord, 101 zone Sud), ainsi répartis :

ZONE NORD					
Circonscriptions	Biologie médicale	Pharmacie hospitalière et des collectivités	Pharmacie industrielle et biomédicale	Pharmacie spécialisée	Total par circonscription
Ile-de-France	44	40	18	12	114
Nord-Est	21	25	5	11	62
Nord-Ouest	21	26	1	6	54
TOTAL PAR DES	86	91	24	29	230

ZONE SUD					
Circonscriptions	Biologie médicale	Pharmacie hospitalière et des collectivités	Pharmacie industrielle et biomédicale	Pharmacie spécialisée	Total par circonscription
Rhône-Alpes	23	20	14	9	66
Ouest	25	22	5	7	59
Sud	27	23	10	5	65
Sud-Ouest	26	22	11	10	69
TOTAL PAR DES	101	87	40	31	259

(* augmentation des postes ouverts en circonscription Sud entre le 20/4/2005 et le 25/5/2005)

NOMBRE DE POSTES PAR FILIERES ET LES DEUX ZONES CONFONDUES				
Biologie médicale	Pharmacie hospitalière et des collectivités	Pharmacie industrielle et biomédicale	Pharmacie spécialisée	Nombre total de postes ouverts au concours
187	178	64	60	489

Données relatives au concours d'Internat en Pharmacie 2004 :

	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année	Autre année	Total
Inscrits au niveau national	564	280	79	6	929
Inscrits au niveau rémois	5	12	9	0	26

Présents au niveau national	455	248	69	6	778
Présents au niveau rémois	2	11	8	0	21
Admis au niveau national	272	151	37	5	465
Admis au niveau rémois	0	3	5	0	8

Pour se préparer au concours de l'internat, certaines unités d'enseignement optionnelles de 2^{ème} cycle sont particulièrement conseillées dont l'U.E. de préparation au concours de l'internat (U.E. P.C.I.). Pendant la 5^{ème} année hospitalo-universitaire (l'A.H.U.), la Faculté de Pharmacie organise une filière biologie et médicament qui prépare aux fonctions d'interne.

QUE FAIRE EN CAS D'ECHEC AU CONCOURS ?

L'étudiant qui a choisi la filière biologie et médicament en 5^{ème} année et qui souhaite abandonner bénéficie d'équivalences définies par le Conseil de Gestion de la Faculté pour s'inscrire en 6^{ème} année officine ou industrie.

Choix de la filière officine : l'étudiant devra :

- Valider les UE 0.3 et 0.4 de 6^{ème} année d'officine
- Effectuer et valider le stage professionnel de 6 mois en officine.

Choix de la filière industrie : l'étudiant devra :

- valider 2 UE de 5^{ème} année industrie : soit l'Ue I.1 (recherche et développement), soit l'Ue I.2 (production-contrôle), au choix selon le projet professionnel et obligatoirement l'Ue I.3 (entreprise pharmaceutique et réglementation).
- Il sera dispensé de l'UE I.4 (projet) de 6^{ème} année industrie
- Il devra effectuer le stage professionnel de 6 mois en industrie de juin à décembre et passer son examen de stage en décembre.

L'interne qui a fait un an dans un D.E.S. donné peut choisir un autre D.E.S. dans la limite des choix qui lui étaient ouverts par son rang de classement, lors de son premier choix. Il est alors interclassé parmi la promotion qui le suit.

L'étudiant reçu et qui possède encore le droit de concourir peut repasser le concours de l'internat un an après son succès pour tenter d'obtenir la possibilité de faire le D.E.S. qu'il n'a pu choisir la première fois. Il prend ses fonctions correspondant à son premier succès et tentera de faire valider sa première année pour son deuxième D.E.S.

Pour tout renseignement, s'adresser à

L'Unité Administrative du CNCI, **Bureau des Concours**

Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins - Bureau des Concours M4

Ministère de la Santé et des Solidarités,

14, avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

Tél. (section Pharmacie) : 01-40-56-58-42

Tél. CNCI : 01-40-56-62-77

Minitel : 36-15 code CNCI

Site Internet : <http://www.cnci.univ-paris5.fr>